



Le 15 novembre 2023, à Grasse

La Mission Locale du Pays de Grasse et les agences d'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Pour permettre aux jeunes un accès plus facile à l'emploi, la Mission Locale du Pays de Grasse, AKTO et 15 agences d'emploi ont signé des conventions de partenariat le 14 novembre 2023, destinées à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel. Ces conventions sont la déclinaison locale de l'accord-cadre national signé le 25 novembre 2021 par la DGEFP, Prism'emploi, l'Union Nationale des Missions Locales, AKTO, le FPETT (Fonds professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire) et le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire). Cette démarche s'inscrit globalement dans le dispositif « Mission Jeunes » porté par la branche du travail temporaire. L'objectif est de développer le partenariat entre les réseaux des agences d'emploi et des Missions Locales afin d'être au plus près des besoins des jeunes.

ACCOMPAGNER LES JEUNES DU PAYS DE GRASSE À ACCÉDER À L'EMPLOI

- La Mission Locale du Pays de Grasse intervient sur les 23 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Située sur un territoire contrasté, entre zone de montagne et zone urbaine, elle est peuplée de 100 328 habitants dont 49% se concentrent dans la commune de Grasse. Territoire dynamique, il affiche un taux de chômage de 6,8% inférieur à la moyenne nationale, dont 10% de jeunes de moins de 25 ans. Territoire de tradition, la ville de Grasse, capitale mondiale des parfums avec son expertise et son savoir-faire, est une référence dans le secteur de la parfumerie grâce à des entreprises phares de l'industrie des arômes, cosmétiques et parfums. Un bassin d'emploi également caractérisé par trois secteurs : le commerce (22%), l'industrie (19%) et la santé (13%).
- Objectif du partenariat : favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.
- Combiner les missions d'intérim, la formation si besoin et un accompagnement renforcé.

DES AIDES CONCRETES POUR S'INSÉRER DURABLEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les solutions apportées par le FASTT : une mutuelle santé, une garantie prévoyance dès la première de travail, des services de location de véhicules, des garanties d'accès

au logement, des solutions de garde d'enfants, des solutions budgétaires pour un achat.

- Démarche lancée en 2014 par un accord national renouvelé en 2018 puis en 2021 et dont la déclinaison opérationnelle est assurée par AKTO.
- L'engagement des agences d'emploi permet d'identifier les attentes des bénéficiaires sur les postes de travail à pouvoir, et de faciliter un rapprochement entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné. Les agences d'emploi assurent un suivi continu durant les missions, et proposent aux jeunes bénéficiaires, une éventuelle médiation à la fin de celle-ci.

CHIFFRES CLES MISSION LOCALE DU PAYS DE GRASSE

- 4 464 jeunes en contact en 2022
- 904 nouveaux jeunes inscrits pour la 1^{ère} fois en 2022
- 2 635 jeunes accompagnés en 2022
- En 2022, 1 367 jeunes sont entrés dans une situation, d'emploi, d'alternance ou de formation dont :
 - 933 contrats de travail signés : 494 contrats en CDI, 375 contrats en CDD et 71 contrats en contrat de travail temporaire.

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DES AGENCES D'EMPLOI EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- 56 518 salariés intérimaires en équivalent temps plein soit 6,9 % de l'emploi intérimaire national.
- 1 048 agences d'emploi sur le territoire.
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de -7,3 % au mois d'août 2023 par rapport au même mois de l'année précédente (*source baromètre Prism'emploi*).
- 10 234 recrutements réalisés en 2022 pour le compte d'entreprises clientes.

« Nous nous réjouissons du développement de l'initiative Mission Jeunes au cœur de notre Mission locale. La signature de ces conventions témoigne de notre engagement en faveur de l'épanouissement professionnel et social des jeunes de notre région. Nous sommes pleinement engagés à collaborer étroitement avec les experts du secteur de l'emploi pour garantir aux jeunes, un encadrement durable et efficace, favorisant leur insertion dans le monde du travail », déclare **Jérôme Viaud, Président de la Mission locale du Pays de Grasse.**

« En collaborant étroitement avec les acteurs régionaux au sein des agences locales, nous sommes ravis de contribuer au renforcement de l'employabilité des jeunes. L'intérim représente une opportunité exceptionnelle pour les jeunes, leur permettant d'explorer une diversité de métiers. Cette convention jouera un rôle central dans le développement des compétences des jeunes, leur offrant ainsi des moyens plus accessibles pour accéder à des emplois durables », déclare **Fabrice Greffet, Président de Prism'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Liste des agences d'emploi engagées dans cet accord : **Adecco, Adequat Intérim, Advance Emploi, Advance Santé, Interaction Intérim, Intérима, Isa intérim, Manpower, Mars Intérim Mouans-Sartoux, Proman, Randstad, Samsic, Synergie Mouans-Sartoux, TPlus, Well Job.**



Les signataires réunis à Grasse dans le cadre de la convention de partenariat

Contacts presse :

Dylan JULLIAN - dylan.jullian@omnicomprgroup.com - 06 18 89 56 73

Victor MORELLE - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 83 59 55

Nora GIAI-LEVRA - nora.giai-levra@akto.fr

Nicolas FORRAY - n.forray@mlpaysdegrasse.com - 06 50 27 42 94

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation. www.akto.fr

À propos de la Mission Locale du Pays de Grasse

RIEN NE SE FERA SANS LES JEUNES ! Rapport Bertrand SCHWARTZ 1981 – Les Missions Locales sont en première ligne pour l'insertion des jeunes. Membres du Service public de l'emploi, elles sont financées par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

L'action de la Mission Locale du Pays de Grasse se caractérise par un accompagnement global et personnalisé des jeunes dans leur accès à l'emploi et à l'autonomie. Cet accompagnement individualisé et/ou collectif, s'exerce sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'insertion : emploi, formation, accès aux droits sociaux, santé, logement, ressources, mobilité, participation citoyenne, activités culturelles, sportives et de loisirs. Patchwork semé de découvertes, d'opportunités, de réussites et d'échecs, de choix et de droit à l'erreur, qui permet à tout jeune d'élaborer, chemin faisant, son identité professionnelle et citoyenne.

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit.
www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance.
www.fastt.org